

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 27 septembre 2023**

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

**LES EPESSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **05. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers impactant le tableau des effectifs.



- **Transformations de postes :**

Transformations de poste suite à promotion interne

Suite à la procédure de promotion interne, le Centre de gestion de la Vendée a notifié les dossiers retenus pour l'année 2023. Deux agents de la Communauté de communes du Pays des Herbiers ont été inscrits sur la liste d'aptitude. Il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer l'évolution de carrière des agents concernés.

Ces promotions internes seront applicables **au 1er octobre 2023**.

Numéro du Poste CIRIL	Ancien Grade	Nouveau Grade
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
341	Adjoint administratif de 1ère classe	Rédacteur
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
324	Agent de maîtrise principal	Technicien

Transformations de poste suite à recrutement

Suite à un récent recrutement au sein des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

Numéro CIRIL	poste	Ancien Grade	Nouveau Grade	Date application
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
4570		Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	17/07/2023

- **Création de postes :**

**A – Service Prévention Famille - Coordinateur CTG**

Lors du Conseil communautaire du 07 décembre 2022, il avait été validé la création d'un poste temporaire pour coordonner la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.

Le contrat de l'agent actuellement sur le poste prendra fin au 31 décembre 2023.

Il est proposé de pérenniser ce poste, face aux besoins du service, en créant un poste au grade de rédacteur à temps complet pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**B – Relais Petite Enfance – LAEP**

Dans le cadre de l'évolution des prestations du Relais Petite Enfance, il est envisagé de créer un Lieu d'Accueil Enfants / Parents.

Afin d'assurer le service, il est proposé de créer un poste d'éducateur Jeunes Enfants (A) à temps non complet – 17h30.



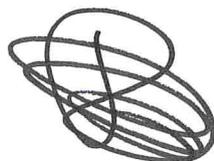
Compte tenu de l'exposé qui précède,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le budget principal,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 07 septembre 2023,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances/Administration Générale du 19 septembre 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget principal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,  
Secrétaire de séance



*Transmis en Préfecture le :* 04 OCT. 2023  
*Publié électroniquement le :* 04 OCT. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

